

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9/2022

Séance du 14 mars 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	10
Vote	14
Date convocation	10/03/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 14 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**COMMISSION SECURITE DEFENSE.**

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que suite à la démission d'un conseiller municipal, il convient de renommer les membres titulaires et suppléants de la commission Sécurité Défense.

A ce titre, Monsieur le Maire propose :

Membres titulaires

VOISIN Stéphane
RAPPELLO Rémy

Membres suppléants

LEGER Cyril
CORNELIUS Olivier

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité

DECIDE

- **ACCEPTE** la désignation ci-dessus indiquée des membres titulaires et suppléants pour la commission Sécurité / Défense.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

